

**Note pour information  
A l'attention des agents du siège**

**Date** : 16 mars 2020

**Objet** : conditions pratiques de mise en place de l'extension du télétravail aux agents du siège

**PJ** : guide de connexion à distance sur machine virtuelle

Cette note vous accompagne dans la mise en œuvre de votre télétravail en vous présentant les conditions pratiques de son extension si vous n'êtes pas déjà télétravailleurs.euses.

**Conditions matérielles :**

Si la collectivité vous propose de mettre en œuvre le télétravail, vous serez à terme doté.e d'un ordinateur portable. Cette mise à disposition va toutefois prendre du temps, en raison des problèmes actuels d'approvisionnement de matériels du fait de la pandémie.

Toutefois, dans l'attente, si vous disposez d'un ordinateur personnel et d'une liaison internet, vous pouvez dès à présent télétravailler, selon les conditions présentées ci-après.

La DSI n'effectuera à ce stade pas de contrôle de votre débit internet.

Vous n'aurez pas de possibilités d'imprimer. Ne lancez donc pas d'impressions qui s'imprimeraient alors sur votre lieu de travail.

Nos architectures informatiques présentant des différences techniques entre nos sites de Besançon et de Dijon, les modalités de mise en œuvre du télétravail sont différentes selon votre site de rattachement informatique :

✓ **Agents rattachés à des sites de l'ex-territoire Franc-Comtois :**

Vous devrez utiliser à terme un matériel fourni par la Région pour pouvoir accéder à l'ensemble des services informatiques dont vous disposez au bureau.

**A défaut et dans l'immédiat**, si vous disposez d'un ordinateur personnel et d'une connexion interne, vous pouvez utiliser la messagerie en mode web ainsi que les applications informatiques qui fonctionnent en mode web et qui sont accessibles via l'intranet :

- Accès à l'Intranet : <https://intranet.bourgognefranche-comte.fr/>
- Accès à la version web de la messagerie : dans la rubrique « Mes accès rapides » OU <https://mail.bourgognefranche-comte.fr>

✓ **Agents rattachés à l'ex territoire Bourguignon :**

**A défaut** d'équipement d'un ordinateur dédié au télétravail fourni par la Région, **dans l'immédiat et même de façon plus pérenne** si vous le souhaitez, vous pouvez d'ores et déjà accéder en toute sécurité à l'intégralité de votre configuration de travail depuis votre domicile. L'environnement de travail que vous utiliserez sera complètement étanche par rapport à votre ordinateur personnel, aucun accès à vos données personnelles ne sera possible par le système d'information de la collectivité.

- Vous utiliserez pour cela le logiciel « VMware Horizon Client » dont la notice d'utilisation vous est jointe en annexe.

\*\*\*\*\*

### **Hot-line DSI :**

La DSI vous accompagne dans la mise en œuvre de votre télétravail.

- Privilégiez l'intranet : « Mes accès rapides », « Accéder au portail des demandes », « Demande informatique » ou l'adresse suivante :
- <https://demandes.bourgognefranche-comte.fr/IsilogWebSystem/Pages/Main/MainPage.aspx?lwsId=2>
- En cas d'impossibilité d'accéder à l'intranet ou d'urgence, vous pouvez appeler :

Support informatique Dijon :

- Frederic Penel : 03 80 44 37 00
- Anis Bouzaiene : 03 80 44 35 43
- Stéphane Bouvier : 03 80 44 41 23

Support informatique Besançon :

- Cédric Plu : 03 81 61 55 54
- Arlette Cote : 03 81 61 63 52

### **Téléphonie :**

Le système de téléphonie étant aujourd'hui unifié entre les deux sites, les solutions sont identiques.

Seuls les agents qui étaient déjà équipés pour le télétravail disposent de logiciels leur permettant de téléphoner depuis leur ordinateur avec le même numéro qu'au bureau.

Les nouveaux télétravailleurs doivent dans l'immédiat utiliser leur téléphone portable professionnel s'ils en sont équipés ou, à défaut, leur téléphone personnel.

La DSI met tout en œuvre pour acquérir dès que possible des licences complémentaires du logiciel permettant de téléphoner avec le même numéro qu'au bureau.

\*\*\*\*\*

Cette ouverture généralisée du télétravail se déroulant dans le contexte de crise sanitaire du Covid19, je vous remercie de votre compréhension quant aux difficultés que vous pourriez rencontrer, à la fois pour vous familiariser avec ces nouvelles modalités de travail, mais aussi du fait de lenteurs qui pourraient se manifester. Des accroissements de nos capacités techniques pour permettre le télétravail de façon large sont mises en œuvre en parallèle.

Gilles DA COSTA  
Directeur général des services